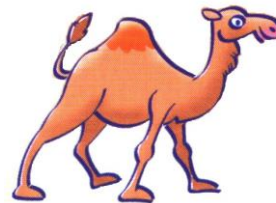




LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Mars 2013 - N° 164



www.drom.fr

Que deviennent nos poubelles ?

Pour le savoir, des visites guidées du Centre d'Enfouissement sont organisées **mercredi 3 avril** (9 H, 11 H, 13 H 30 et 15 H) et **samedi 6 avril** (9 H et 10 H 30)

Inscriptions préalables nécessaires par téléphone (04 74 45 35 51) ou par courriel (c.guillot@organom.fr)



Don du sang

Du côté du Suran, la prochaine collecte aura lieu le **vendredi 5 avril**, de 15 H 30 à 19 H à la salle des fêtes de Villereversure. Avec les Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran, les enfants ont la possibilité de faire des **coloriages** pendant le don de leurs parents.

Epreuve cycliste



Dimanche **matin 7 avril**, le village sera traversé par deux épreuves cyclosportives : la **Petite Bisou** arrivera de Ramasse pour se diriger sur Simandre sur Suran, alors que la **Grande Bisou** arrivera des Conches pour repartir sur le Col de France.

Il est alors demandé de **ne pas stationner** sur les itinéraires empruntés :
Route du Tunnel / Rue de la Fruitière / Route des Dolines et Montée des Vignes / Route des Fours à Chaux.



De plus, sur la Montée des Vignes, la circulation sera à sens unique dans le sens Les Conches / Drom (montée interdite) de 09 H 00 à 10 H 00.



Premières pages

Premières pages, c'est un livre offert à chaque enfant né ou adopté en 2012. Pour la quatrième année consécutive, il est proposé aux jeunes parents de partir à la découverte du livre avec leur enfant.

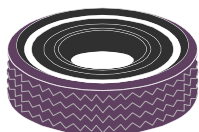
Depuis 2009, la bibliothèque municipale est partenaire de cette opération pour délivrer ce cadeau pendant ses horaires d'ouverture.

Le lundi 8 avril, une histoire animée sera contée aux tout petits, : **Le Bateau de M. Zougoulou**.
Entrée libre de 17 H à 19 H.



Collecte de pneus

La Communauté de Communes de Treffort en Revermont organise, *pour ses habitants*, une opération d'enlèvement de pneus **du lundi 15 avril au samedi 27 avril 2013** dans les deux déchetteries.



Lundi : 14 H / 17 H
Mercredi : 9 H / 12 H et 14 H / 17 H (18 H à Treffort)
Vendredi : 12 H / 15 H
Samedi : 9 H / 12 H et 14 H - / 18 H



Sont uniquement acceptés les pneus et véhicules légers ; impérativement **déjantés**. **Les déstockages agricoles ainsi que les apports d'entreprises artisanales ou industrielles ne sont pas acceptés**. Il est fait appel au civisme de chacun pour respecter ce règlement (Renseignements au 04 74 42 38 41).

Finances communales

Les **budgets** (principal et assainissement), présentés chaque année dans *Le Dromadaire*, constituent un état prévisionnel voté chaque début d'année en fonction de besoins, des moyens et des projets de la commune.

Les **comptes administratifs**, eux, reflètent la réalité de la gestion de l'année écoulée. Là, traditionnellement, c'est *Le Petit Dromadaire* qui se charge de les présenter, dès qu'ils sont approuvés, au début de l'année suivante.



Compte administratif 2012 - Commune de DROM

DEPENSES				RECETTES		
FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	44 703,72	13	Atténuation de charges	12 416,55
	012	Charges de personnel et frais assimilés	25 538,00	70	Produits des services du domaine	5 934,88
	65	Autres charges de gestion courante	46 243,26	73	Impôts et taxes	91 588,00
	66	Charges financières	6 420,96	74	Dotations, subventions, participations	57 657,28
	67	Charges exceptionnelles	20,00	75	Autres produits de gestion courante	27 472,21
	73	Reversements et restitutions	6 848,00			
		TOTAL	127 773,94		TOTAL	195 068,92
			002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>121 397,42</i>	
INVESTISSEMENT	16	Emprunts, dépôts et cautionnement	54 903,64	102	F.C.T.V.A	1 740,00
	20	Immobilisations incorporelles	6 154,91	10	Excédent antérieur reporté	18 958,13
	21	Immobilisations corporelles (dont 282 533,21 cœur de village)	307 015,31	16	Emprunts et dettes	205 403,00
		TOTAL	368 073,86	13	Subventions	31 420,00
		<i>Déficit antérieur reporté</i>	<i>18 958,13</i>		TOTAL	257 521,13

Il apparaît donc un **excédent global de 59 181,54 €**

(188 692,40 € d'excédent de fonctionnement et 129 510,86 € de déficit d'investissement)

Compte Administratif 2012 - Service Assainissement

DEPENSES			RECETTES		
Exploitation			Exploitation		
011	Achats (eau, électricité)	7 897,63	70	Prestation de services (redevance)	21 951,97
012	Autres services extérieurs	1 144,70	74	Subventions d'exploitation	11 542,36
65	Charges de gestion courante	2 188,31	77	Amortissements	13 999,60
66	Charges financières	5 743,26		Produits exceptionnels	137,00
68	Dotations amortissement	23 006,20		TOTAL	43 660,25
	TOTAL	39 980,10			
Investissement			Investissement		
13	Amortissements	13 999,60	10	F.C.T.V.A.	
16	Emprunts et dettes	12 432,02	10	Excédent antérieur	365,73
21	Immobilisations corporelles	4 593,12	28	Amortissements	23 006,20
	TOTAL	31 024,74		TOTAL	23 371,93
001	<i>Déficit antérieur</i>	<i>18 364,23</i>			

Un apport de 10 000 € a été effectué du budget principal vers le budget assainissement qui termine 2012 avec un **déficit global de 10 713,40 €** : 7 650,83 € d'excédent de fonctionnement et 18 364,23 € de déficit d'investissement.

L'année se solde donc par un **excédent global de 48 468,14 €**.

Il peut être intéressant de commenter plusieurs points du compte principal :

* **Poste 73** (recettes de fonctionnement) : le « *Fonds Départemental de Péréquation* » est redistribué par le Département aux communes de moins de 5 000 habitants. Cette année, le conseil général a modifié ses critères de répartition en donnant plus de poids, entre autres, à l'**effort fiscal**. Combinée à une hausse particulière de ce fonds cette année (*hausse non pérenne*), notre dotation est passée de 15 632 à 36 839 €.

* Dans le **poste 21** (dépenses d'investissement), on trouve le Cœur de Village pour 282 533 € ; le déplacement de deux poteaux incendie (13 610 €) et divers équipements : fourreau de fibre optique, pied de sirène, horloge, tondeuse.

* Le **poste 16** (recettes investissement) comprend des financements pour le Cœur de Village : un prêt de 70 000 €, plus une ligne de trésorerie de 135 000 € (cette dernière fait augmenter momentanément la « *dette par habitant* ») ; à ce jour elle n'est plus que de 50 000 €, jusqu'au retour du fonds de TVA en 2014.

* Juste en dessous, le **poste 13** concerne aussi le Cœur de village avec un acompte de l'Etat et la participation département ; il reste encore à venir 54 496 € (dont 43 216, reçus début 2013).

En matière de taxes communales, la politique de réajustement se poursuit, mais toujours modérément : le taux de la taxe d'habitation passe alors de 10,06 % à 10,31 %, et celui du foncier bâti de 13,75% à 14,09 % ; celui du foncier non bâti ne bouge pas (48,48 %). **Cette opération correspond à un effort moyen d'environ 3,90 € par habitant.**

Le trésorier de la commune a établi une situation financière présentée avec des ratios, comparant notre collectivité avec celles de sa catégorie démographique. Il est intéressant d'extraire quelques données de ce rapport de 10 pages :

	Drom	Ain	Rh-Alpes	France
	Moyenne en € par habitant pour la catégorie démographique			
FONCTIONNEMENT				
Total des produits	853	1 017	1 156	857
dont impôts locaux	203	251	299	247
dont dotation	152	195	288	228
Total des charges	527	678	835	639
dont personnel	54	172	238	186
dont charges externes	211	246	270	201
dont contingent	38	71	86	88
dont subventions versées	60	44	55	24
Part dans les charges de Fct	Pourcentage			
Charges externes	39,97	37,94	33,53	32,93
Personnel	10,25	26,56	29,59	30,52
Subventions versées	11,48	6,75	6,85	4,01
DETTE	Moyenne en € par habitant			
Encours	1414*	579	841	490
Annuité	292*	17	132	79
FISCALITE LOCALE	Base en € par habitant			
Bases nettes taxées	Base en € par habitant			
Taxe habitation	935	1 090	1 219	943
Taxe Foncier Bâti	592	720	965	768
Taxe Foncier Non Bâti	58	138	86	158

On peut ainsi constater le niveau de revenu de notre commune par rapport aux communes de taille équivalente, et la part de ses charges principales.

Avec des revenus moindres, une maîtrise rigoureuse des charges permet une petite marge d'investissement.

* Rappelons qu'une partie de l'annuité de la dette est intégralement compensée par des revenus (loyers des logements communaux et redevance assainissement : voir *Le Dromadaire* N° 23 de Janvier 2012, page 12).

* Le seul prêt qui « pèse » ainsi sur le budget représente alors une dette de 340 € par habitant et une annuité de 26 €.

Collecte des déchets



En raison des **jours fériés** du 1^{er} mai et du 8 mai, la collecte des déchets ménagers est reportée aux **samedi 4 mai et samedi 11 mai**.

Les ordures ménagères résiduelles seront donc à **déposer le vendredi soir**, en bordure de chaussée, toujours en **sacs plastique fermés**, sur le sol ou dans des poubelles.



Les comptes de Tritout

En charge des déchets de la communauté de communes, Tritout vient de rendre son rapport 2012.
Extraits

Bilan 2012	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdomadaire	1 477 tonnes (1 445)	330 505 € (301 778)	238,94 € (208,90)	147,70 (155,97)	35,29 € (32,58)
23 Points Apport Volontaire	768 tonnes (734)	41 423 € (25 044)	53,94 € (34,14)	82,01 (79,21)	4,42 € (2,70)
2 Déchetteries*	2 236 tonnes (2 063)	211 914 € (176 787)	94,78 € (85,69)	175,43 (163,59)	23,25 € (19,40)
TOTAL	4 387 tonnes (4 241)	503 610 € (495 027)		405,14 (398,77)	62,96 € (54,68)

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2011)

On y note une diminution des tonnages collectés d'ordures ménagères résiduelles avec 1 383 tonnes « d'OMR », soit **147,70 kilos par habitant** (la moitié de la moyenne nationale). Suivant les communes, cette moyenne varie de 140,30 à 157,70 ; elle est de **142,77 kg/habitant à Drom**.

Collecte des Points d'Apports Volontaires (« PAV »)

	Tonnage CCTER	Dont Drom	Kg/habitant de Drom
Emballages	162 t.	4,32 t.	20,5 kg
Papier	234 t.	6,33 t.	30,0 kg
Verre	372 t.	9,54 t.	45,2 kg
	768 t.	20,19 t.	95,7 kg



Là, le « refus de tri » s'est amélioré en passant de 10,8 % à 8,3 % ; ce qui représente, dans le P.A.V. de Drom, 880 kilos et un surcoût de 333,50 €.

Dans les déchèteries, les apports représentent encore 175,43 kg par habitant. La totalité du service d'enlèvement des déchets revient alors à **62,96 € par habitant** (4,42 € pour les PAV, 23,25 € pour les déchèteries et 35,29 € pour la collecte hebdomadaire).

On estime encore à 30 % le poids des emballages recyclables et des déchets fermentescibles présents dans la collecte hebdomadaire ; sans eux, le poids d'OMr par habitant aurait avoisiné les 100 kg par an, et la facture aurait baissé d'environ 14 %, soit **8,70 € de moins par habitant**.

Pour sa première année complète, la benne des **films plastique** a récupéré **22 tonnes** de matériaux (il en reste donc encore environ 130 tonnes dans la collecte hebdomadaire... !)



Enfin, la loi nous impose de tendre vers une « **tarification incitative** », qui permet de facturer chaque usager en fonction de son comportement et de sa production de déchets ; ce principe apparaît effectivement comme le plus équitable. La CCTER (*Communauté de Communes de Treffort en Revermont*) a donc lancé une étude dans ce sens. Un diagnostic a été établi, puis plusieurs pistes ont été étudiées, adaptées à la configuration de notre territoire. Il convient de rappeler que, quelle que soit l'option retenue (facturation au poids d'OMr collectées, au nombre de levées réalisées, etc.), des frais fixes subsistent et que la partie variable reflétant l'adéquation entre la production de déchets et le coût facturé, ne s'applique que sur une plus faible partie du coût. De plus, des investissements conséquents sont à prévoir, ainsi que des coûts supplémentaires de fonctionnement.

Aussi, quatre hypothèses ont été étudiées, mais, par rapport à la situation actuelle, **les coûts moyens par habitant augmenteraient de 13 à 23 %**. Dans sa réunion du 26 février 2013, le conseil communautaire a alors décidé de ne pas poursuivre dans ce sens pour l'instant, considérant qu'une telle augmentation ne serait plus incitative mais contreproductive alors que les résultats de notre collectivité sont très honorables.

Il est noté que, parmi les collectivités ayant mené une étude similaire chez le même opérateur, seulement 30 % ont opté pour cette mise en œuvre.